La Charte

90e ANNÉE HORS-SÉRIE n° 2 2019

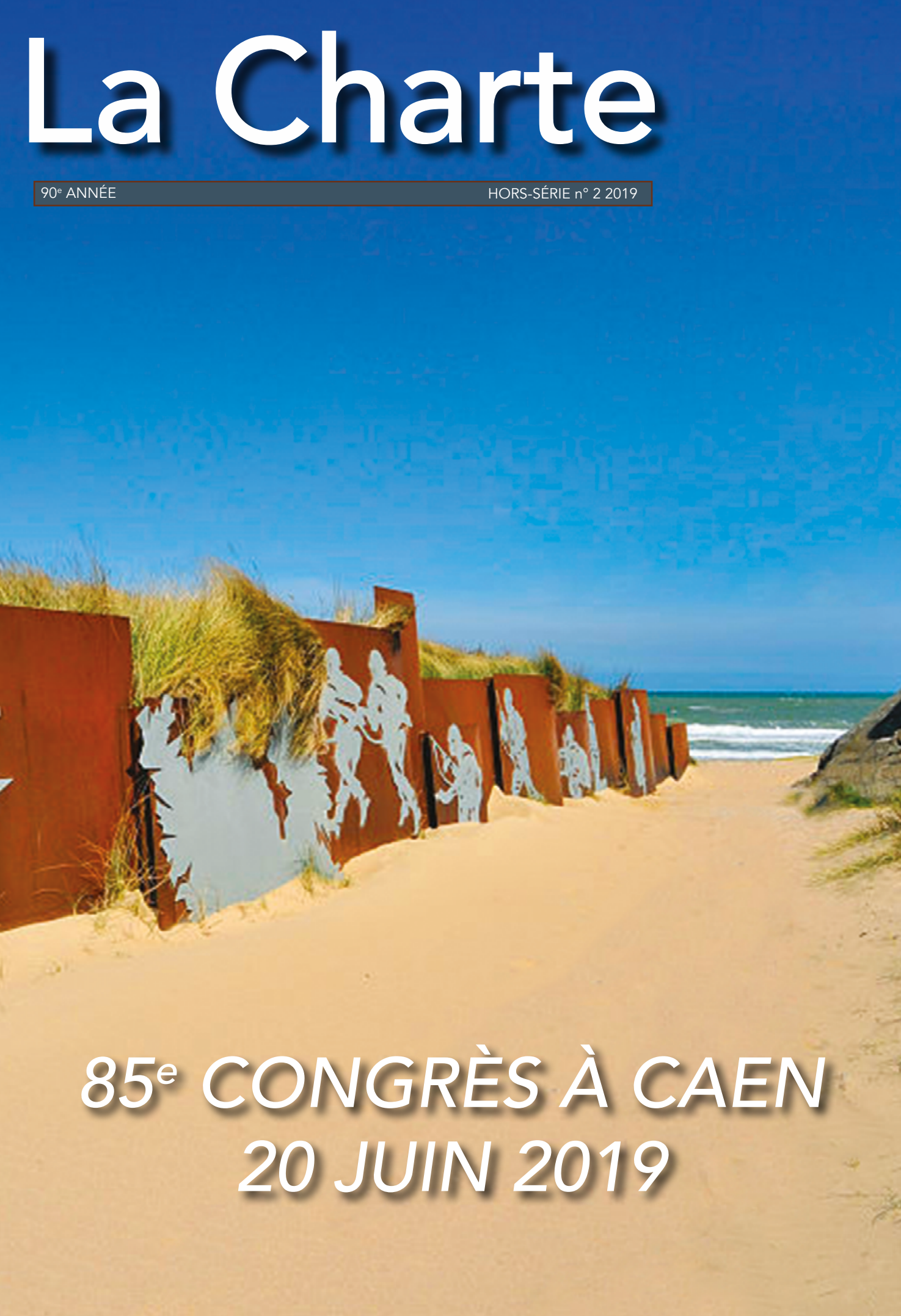

85e CONGRÈS À CAEN
20 JUIN 2019

85e Congrès national

Cette année, notre 85e Congrès national s'est déroulé à Caen, le 20 juin 2019.

© M. Desdoits

Cette année, notre 85e Congrès national, s'est déroulé à Caen, le 20 juin 2019 et a réuni 173 présidents ou délégués et 117 porte-drapeaux, pour un total, avec les conjoints, de 487 congressistes.

À ces participants, venaient s'ajouter des invités de prestige : Mme Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'ONAC, M. Franck Leconte, directeur du Service départemental de l'ONAC du Calvados, M. Henri Denys de Bonnaventure, président des Gueules Cassées, M. Patrick Nicolle, conseiller municipal de Caen délégué aux anciens combattants, M. Joël Bruneau, maire de Caen, pour la cérémonie des couleurs, et le colonel Naulens, DMD. La secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, chargée notamment de la Mémoire et des Anciens Combattants, Mme Geneviève Darrieussecq, était représentée par Mme Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'ONAC.

L'assemblée générale a débuté par le mot de bienvenue de M. Bernard Garnier, président du GR 252 (Fédération des pupilles de la Nation), organisateur de ce congrès.
M. Patrick Nicolle, conseiller municipal et délégué aux anciens combattants, a ensuite pris la parole, avant que l'amiral Henri Lacaille, président de la FNAM, ne prononce l'ouverture des travaux.
Le secrétaire général, Daniel Standaert, et le président de la commission des finances, Jacques Sonnet, représentant le trésorier général, Michel Gibot, ont ensuite présenté leurs rapports. Mme Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'ONAC a lu le message de Mme Darrieussecq puis prononcé un discours.
Une cérémonie, clôturant la matinée, sur les lieux mêmes du congrès, a permis de rendre hommage à André Maginot, en présence du maire de Caen, Joël Bruneau, des drapeaux et d'une classe d'élèves de CM2 de l'école Jean-Guéhenno.

L'après-midi ont eu lieu le vote des motions et les échanges directs entre les présidents de commissions et les présidents de groupement.

© M. Desdoits

Discours de bienvenue de M. Bernard Garnier, président du GR 252

Amiral
M. Patrick Nicolle représentant M. Joël Bruneau, maire de Caen,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les vice-présidents, présidents de commissions, et administrateurs de la FNAM
Mesdames et Messieurs les présidents de groupements et porte-drapeaux,

Les adhérents de l'Association des Pupilles de la Nation du Calvados et plus généralement la Fédération des pupilles de la Nation, groupement 252, ont le grand honneur et sont particulièrement heureux d'accueillir, à Caen, le 85e congrès de la Fédération nationale André-Maginot.

Amiral, votre liberté de choix était, bien évidemment, totale, mais Caen s'imposait, cette année, me semble-t-il, pour au moins 2 raisons :
- Caen est la 41e ville de France par sa population or la FNAM en est à son 85e congrès, nous vous attendions depuis longtemps.
- Plus encore et surtout, nous venons de célébrer le 75e anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie.

Choisir Caen et, plus généralement, la Basse-Normandie :
- C'est reconnaître l'importance de cette bataille dans la Libération de la France et la Liberté retrouvée,
- C'est surtout rendre hommage à une ville qui devait être libérée dès le 6 juin au soir et à une province qui devait l'être en trois semaines. Il fallu trois mois. Une province qui, au plus fort de la bataille, vit s'affronter plus de 2 millions d'hommes et cela au milieu des populations civiles. Les conséquences tant au niveau des pertes humaines que des destructions matérielles furent incommensurables.

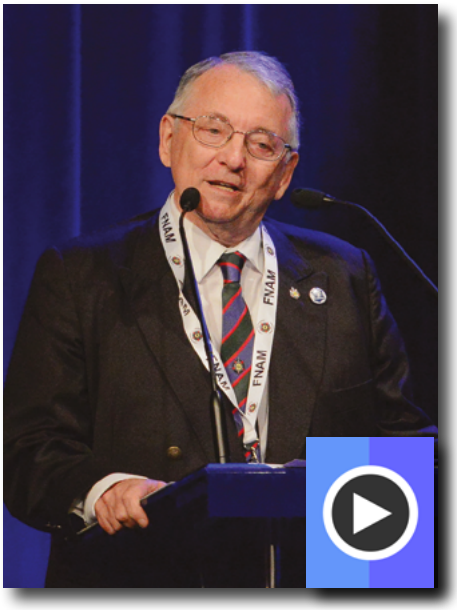

Mais, puisque j'évoque la Seconde Guerre mondiale et ses destructions, je tiens à rappeler que si on ne commémore quasiment jamais une déclaration de guerre, il n'en reste pas moins que 2019 est le 80e « anniversaire » de 1939.

Qu'en septembre 39 débute ce qu'on a appelé la « drôle de guerre ». Un qualificatif bien mal choisi puisque l'armée française perdit pendant cette période plus de 10 000 hommes, avant de perdre pendant la campagne de France près de 190 000 morts et blessés. La Wehrmacht, de son côté, perdit 150 000 hommes. Pendant trop longtemps, il y eut un doute sur la qualité de l'engagement de nos troupes face au nazisme, les

Pour chaque discours, lorsque le logo ci-dessous apparaît sur la photo de l'intervenant, cliquez dessus si vous souhaitez voir en vidéo l'intégralité ou des extraits de son allocution.

chiffres cités et, depuis pas mal d'années maintenant, fort heureusement, un retournement des scientifiques et plus encore de l'opinion publique ont permis de lever des doutes injustifiés et de rendre un hommage appuyé aux soldats et à l'armée française.

Vous me permettrez de terminer sur une note plus festive. J'aurais pu ajouter une troisième raison au choix de Caen, celle qui découle de l'énumération, l'année dernière, par vous-même Amiral, des précédents congrès : Reims, Mandelieu-la-Napoule, Bordeaux, Dijon, Nantes, bref des chefs-lieux de grandes régions viticoles, et vous avez terminé par nous irons à Caen,… pays du Calvados. Certes, mais la Normandie possédait autrefois des vignes, de nombreux lieux-dits « aux vignes » en atteste et, actuellement, les 12 ha des Arpents du Soleil, à 35 km d'ici, produisent 15 000 bouteilles par an, des bouteilles de 50 cl. seulement, je vous le concède. Alors qu'il s'agisse de vin, de Calvados, de cidre ou de poiré, je vous souhaite à tous de bonnes dégustations mais, évidemment, après le congrès.

Amiral, je réitère mes propos quant à l'honneur que nous fait la FNAM, merci d'avoir choisi Caen et, malgré les travaux et les embouteillages, bon séjour à Caen et bon congrès à tous.

Allocution de bienvenue de Patrick Nicolle, conseiller municipal et délégué aux anciens combattants

M. Lacaille, président de la Fédération National André Maginot,
Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à Caen !
C'est un grand plaisir pour moi de représenter Joël Bruneau, Maire de Caen aujourd'hui, et d'être à vos côtés pour ouvrir ce 85e congrès national de la FNAM.
La Fédération Nationale André Maginot, par sa très longue histoire, le nombre d'associations d'anciens combattants qu'elle regroupe et ses plus de 200 000 adhérents est l'une des plus importantes associations de France.

Bien plus d'un regroupement d'associations, vous portez des combats et des valeurs qui nous sont chers, et que nous avons fait nôtres :

La solidarité envers nos anciens bien sûr, mais aussi le soutien à de grandes causes médicales nationales, et l'entretien et la transmission de la mémoire.

Cette dernière thématique prend bien sûr une dimension toute particulière aujourd'hui, puisque nous célébrons cet été le 75e anniversaire du Débarquement et de la Libération.

Il s'agit d'un anniversaire important pour notre ville qui fut libérée les 9 et 19 juillet grâce aux forces anglo-canadiennes, guidées par la résistance caennaise.
Votre venue est donc un bel hommage à tous ces soldats et aux 2 000 Caennais civils morts pour la Paix et la Liberté en Europe.
J'espère que vous passerez un agréable congrès à Caen et que votre court séjour vous aura donné l'envie de revenir découvrir notre si belle ville, véritable lieu de tourisme mémoriel, également par son patrimoine et son cadre de vie exceptionnel.
Je vous souhaite désormais de bons travaux !

Discours d'ouverture de M. Henri Lacaille président fédéral

Discours en vidéo uniquement.

FÉDÉRATION NATIONALE FNAM ANDRÉ MAGINOT

MÉMOIRE et SOLIDARITÉ

Rapport moral et d'activités 2018 par le secrétaire général, M. Daniel Standaert

Monsieur le Président fédéral,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Mesdames et Messieurs les présidents de groupements,
Mesdames et Messieurs les représentants de groupements,
Mesdames et Messieurs les porte-drapeaux,
Chers amis.

Réunis pour la première fois dans le département du Calvados, nous sommes rassemblés pour notre 85e Congrès à Caen, département du Calvados, région Normandie.
Nous sommes particulièrement heureux que vous ayez répondu aussi nombreux à notre invitation. Sont présents : 112 présidents de GR, 61 représentants et 117 porte-drapeaux. 173 GR sur 236 soit un total global de 488 participantes et participants, ce qui prouve votre fidélité à la fédération.

Depuis notre dernier congrès à Nantes, la FNAM a perdu de nombreux camarades et adhérents, n'oublions pas nos militaires et les membres des forces de l'ordre tués ou blessés en effectuant leur devoir aussi bien en OPEX qu'en OPINT. En leur mémoire, je vous remercie de vous lever pour respecter une minute de recueillement.
Je vous remercie

Conformément à l'article 5 des statuts et à l'article 3-2.2 du règlement intérieur, j'ai l'honneur et le plaisir pour la première fois de vous présenter le rapport moral et d'activités 2018, au nom des membres de notre conseil d'administration.

Durant l'année 2018, le Conseil s'est réuni 5 fois. À Nantes, huit administrateurs ont été élus dont un nouveau, Christian Piquet. Trois administrateurs sortants ont bénéficié de l'honorariat, amplement mérité : MM. Robert Hugon, André Laperle et Claude Ridor.

La composition du Bureau a été modifiée de la façon suivante : Henri Schwindt est devenu président délégué, René Peter vice-président, Daniel Standaert secrétaire général et Michel Berthelin secrétaire national.

Au cours de l'année écoulée, le bureau et le conseil d'administration ont œuvré avec beaucoup de dévouement et nous l'espérons d'efficacité pour que vive notre fédération et la mémoire combattante.

Je voudrais remercier les personnels du siège, ceux de la Grande Garenne et de notre maison de retraite André-Maginot, pour le travail et leur disponibilité.

Merci aussi à nos dévoués porte-drapeaux nationaux, MM. Lemercier et Lamamda pour leur disponibilité et leur dévouement. Ils ont assisté à de nombreux ravivages de la flamme sous l'Arc de Triomphe, bien souvent aux côtés d'un de nos groupements affiliés.
J'associe à ces remerciements tous les porte-drapeaux de vos groupements respectifs dont beaucoup sont présents parmi nous.

Certaines commissions ont conservé leurs présidents, à l'exception des commissions Financière, présidée par Jacques Sonnet, la Chancellerie présidée par René Peter et la Communication présidée par Richard Pernod.

Commissions permanentes 2018 - 2020

SOLIDARITÉ

Président
Robert RIDEAU

M. CASANOVA
A. CLERC
R. LECOT
E. LEGLAYE
R. PETER
J.-F. PICHERAL

Secrétaire :
Fatima Brahmi

MÉMOIRE

Président
Henri SCHWINDT

M. CASANOVA
J. LOPEZ
M.-F. RODGERS
Y. ROUANET
M. PREUD'HOMME

Secrétaire :
Fabienne Bingler

FINANCIÈRE

Président
Jacques SONNET

A. CLERC
M. PREUD'HOMME
P. REMM
R. RIDEAU
G. SAINT-MARTINO

Secrétaire :
Maggy Martin

DÉFENSE DES DROITS

Président
Alain CLERC

F. BARBIER
M. CASANOVA
J. GAGNIARD
G. LE DUC
J.-F. PICHERAL
J. SONNET

Secrétaire :
Christina Biordi

LA CHARTE

Président
Jean-Marie GUASTAVINO

G. FOURÉ-LABROT
J. GAGNIARD
E. LEGLAYE
M.-F. RODGERS
G. SAINT-MARTINO

Secrétaire :
Cathy Berjot-Ben Helal

RELATIONS INTERNATIONALES COMMUNICATION

Président
Richard PERNOD

C. PIQUET
M.-F. RODGERS

Secrétaire :
Caty Gambert

CHANCELLERIE

Président
René PETER

F. BARBIER
R. DEGUELDRE
G. LE DUC
P. REMM

Secrétaire :
Caty Gambert

LITIGES

Membres:

F. BARBIER
M. BERTHELIN
G. FOURÉ-LABROT

Commission temporaire

GRANDE-GARENNE

Président
Roger LECOT

R. DEGUELDRE
J. LOPEZ
M. PREUD'HOMME
Y. ROUANET

Aujourd'hui, la FNAM compte 230 groupements et un peu plus de 180 000 membres.
Examinons maintenant le travail réalisé par les huit commissions techniques :

1. La commission de la Solidarité, présidée par Robert Rideau, vice-président, forte de neuf administrateurs et d'un secrétariat, s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2018. 214 demandes d'aides diverses, qui lui ont été adressées pour un montant de 498 341 euros précisément, ont été validées. L'effort financier a porté sur le titre 1 (Mémoire) en raison notamment du soutien aux nombreux évènements consacrés au Centenaire de la Grande Guerre. Pour autant le soutien traditionnellement accordé aux actions diverses (titre 2) en direction des associations vouées à l'entraide du monde combattant ou des structures médico-sanitaires est resté au même niveau que par le passé. L'aide aux adhérents en difficulté (titre 3) n'en a pas pour autant été réduite même s'il convient de regretter qu'elle ne s'adresse trop souvent qu'à un petit nombre de groupements, toujours les mêmes, qui par ailleurs ne cherchent pas ou peu à diversifier l'origine des aides.

2. La commission de la Mémoire : depuis déjà 25 ans, la fédération œuvre pour la préservation et la transmission de la mémoire combattante. Le niveau atteint, de qualité et de prestige, constitue une véritable réussite pour notre fédération. Les élèves, par la rencontre avec des acteurs de terrain et autres, abordent des conflits qui les conduisent, au-delà de l'émotion, à la construction d'un savoir et d'une réflexion humaniste et citoyenne dans le cadre de la formation de la personne et du citoyen. Cette commission, présidée par Henri Schwindt président-délégué, a accordé 303 000 € de subventions à 193 établissements scolaires retenus sur 216 dossiers reçus, permettant ainsi à plus de 11 723 élèves encadrés par près de 1000 enseignants d'effectuer un voyage

de mémoire. Globalement, cette édition peut être qualifiée de très satisfaisante avec une évolution sensible. Les travaux de classes élémentaires ont atteint un excellent niveau alors que celui des lycées a fortement baissé par rapport à celui de l'an passé. Celui des collèges, qui représente la moitié des travaux, est qualifié de stable.

3. La commission de défense des droits, présidée par Alain Clerc vice-président, s'est réunie à 6 reprises, elle a participé à 2 réunions organisées par le SGA concernant le transfert du contentieux PMI-VG à la justice administrative, ainsi qu'à 9 conseils d'administration ou réunions au sein de l'ONAC-VG. Elle a participé également à trois groupes de travail ministériels sur des sujets divers. La commission a transmis aux administrateurs ainsi qu'aux groupements affiliés 40 notes ou fiches d'information. Elle a également suivi les dossiers d'assistance juridique aux adhérents concernant les PMI-VG et plus généralement les droits attachés au combattant. A savoir qu'elle est assistée par M. Daniel Lavergne (consultant pour les PMI-VG) et de M. Christian Benamor (conseiller juridique). La commission a représenté la Fédération lors des réunions du bureau et du conseil d'administration de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de Tunisie et dans diverses cérémonies officielles.

4. La commission des Finances, présidée par Jacques Sonnet, administrateur, s'est réunie trois fois. Elle travaille en totale collaboration avec le Trésorier Général et en accord avec le conseil d'administration. Un contrat avec un avocat en droit social pour nous aider dans les prises de décision concernant les obligations légales a été mis en place ainsi qu'un contrôle efficace des placements financiers sous l'autorité de M. Patrick Remm, administrateur et membre de la commission. Un fiscaliste et un avocat, tous les deux spécialistes dans les actions parlementaires, nous conseillent dans la privatisation de la Française des Jeux engagée par le gouvernement. Des réflexions et des négociations, pour le devenir de la gestion de notre domaine de la Grande Garenne, sont actuellement en cours. Dans l'attente de l'orientation que prendra la privatisation de la FDJ, nous devons gérer au mieux notre capitalisation restante sans, si possible, prendre dans nos réserves. Pour cela il faut continuer une gestion encore plus rigoureuse afin de maintenir l'aide financière que nous apportons à nos groupements.

5. La commission de la communication, présidée par Richard Pernod, administrateur, a réalisé toutes les opérations majeures prévues pour la plus grande satisfaction de nos adhérents et des personnes que nous avons soutenues. Sans esprit chronologique, je citerai :

Le parrainage de la promotion des Élèves Sous-Officiers de l'École Nationale des Sous-Officiers d'Active de Saint-Maixent L'École, avec :

- une information donnée aux élèves sur leurs parrains,
- le baptême de la Promotion André-Maginot en mai dans la cour d'honneur des Invalides,
- le défilé du 14 juillet de cette promotion sur les Champs Elysées,
- la remise des galons à la promotion en octobre 2018 présidée par la ministre des Armées, Madame Florence Parly.

La réalisation du film documentaire de 52 minutes sur André Maginot et la Fédération.
Intitulé « André Maginot, au-delà d'une ligne… », ce film rappelle que l'homme d'État qu'il fut n'a jamais milité pour cette ligne Maginot et qu'il a simplement voté les crédits pour faire face à la menace allemande.
La réalisation et la diffusion de quatre Lettres *Info FNAM* sur la toile qui permettent d'avoir des informations sur la vie de la Fédération.

La diffusion de communiqués, dont notamment un sur le vote de la loi de programma-

tion militaire 2019-2025, un sur la profanation de la dalle sacrée et une lettre au Président de la République pour dénoncer l'absence prévue par les autorités des représentants du monde combattant lors de la commémoration du 11/11/2018.
La diffusion d'argumentaires pour faciliter la tâche des groupements sur le terrain et leur permettre de tenir un discours en phase avec la fédération.
Toutes ces mesures découlent de la volonté de la Fédération de créer une cohésion entre les groupements et de faire connaître la Fédération qui souffre aujourd'hui terriblement de la méconnaissance totale des actions qu'elle mène, notamment en régional et local.

6. La commission de *La Charte*, présidée par Jean-Marie Guastavino, vice-président, a produit quatre numéros en 2018 : deux sur les animaux pendant les guerres, un sur la rafle de Figeac et le dernier sur le STO. La rédaction remercie très vivement les auteurs de tous les articles ainsi que les membres de la commission pour leur implication. *La Charte* est essentiellement rédigée par nos adhérents, revue par nos administrateurs et mise en page par la rédactrice en chef adjointe. Sensibles aux économies, le service a réduit le format aussi bien en largeur qu'en hauteur ce qui a permis une économie de 20 000 euros par an.

7. La commission de la Chancellerie présidée par René Peter, vice-président, s'est réunie 3 fois, a traité 295 dossiers de demandes émanant de 82 GR. Ont été décernés : 7 diplômes d'honneur, 118 médailles de bronze, 113 d'argent, 46 d'or et 11 dossiers ont été refusés car ne remplissant pas les conditions d'attribution fixées par le règlement intérieur ou parce qu'ils sont restés incomplets malgré les demandes complémentaires faites par le secrétariat. La commission de la chancellerie invite les présidents de groupement à bien évaluer toutes les options de récompense notamment pour les plus anciens et de bien motiver et d'argumenter la rédaction de proposition.

8. Au cours de l'année 2018, la commission des litiges, présidée par Claude Ridor ne s'est pas réunie pendant le premier semestre. Après le congrès de Nantes, l'appellation de la commission est devenue : Commission des relations avec les groupements, présidée par Michel Berthelin, secrétaire national. Lors de la première réunion, les modalités de fonctionnement ont été définies. Les demandes d'affiliation seront examinées avant d'être présentées au conseil d'administration. En cas de dissolution de groupement, la commission pourrait conseiller pour les formalités administratives, proposer aux adhérents qui le désirent, un groupement de rattachement, et éventuellement, un lieu d'hébergement du drapeau.

Le bilan 2018 fait apparaître deux affiliations, un partenariat, huit radiations de groupements et trois d'associations.

Associations affiliées à la FNAM en 2018 :

- « Association nationale des personnels militaires féminin Carpiquet-Dieppe » (GR 10)Présidente Mme Élisabeth Standaert,
- « Association Auvergne - Rhône Alpes des anciens des affaires algériennes - Les SAS » (GR 8)Président Jacques Nardin ,

Il vous seront présentés en fin d' après-midi.

Groupements radiés en 2018 :

- GR 8 « Section fédérale André-Maginot de la banlieue sud »,
- GR 69 « Association des anciens combattants de Sceaux »,
- GR 88 « Anciens combattants d'Indochine des TOE et victimes de guerre du Loiret »,
- GR 111 « 1142e section des médaillés militaires »,
- GR 124 « Association d'entraide des an-

ciens combattants de l'armée polonaise de l'intérieur – AK3 »,
– GR 168 « Amicale nationale des rescapés du camp 113 Indochine - familles et amis »,
– GR 208 « Association des réfractaires et maquisards de France »,
– GR 247 « Association des anciens des affaires algériennes et sahariennes – les SAS ».

Amicales radiées en 2018 :

– « Amicales départementales des Ardennes et de l'Aude de la Confédération nationale des retraités militaires et des veuves de militaires de carrière » GR 101.
– L'amicale départementale de l'Essonne reste affiliée au GR 101 mais souhaite quitter la FNAM,
– GR 200/06 « Association Franc-comtoise des anciens d'Outre-mer ».

Partenariat avec la FNAM :

– « Comité du monument national du Hartmannswillerkopf » Président M. Jean Klinkert

9. La Commission du Domaine de la Grande-Garenne, présidée par Roger Lecot, administrateur, s'est réunie deux fois. De nombreuses activités ont eu lieu tout au long de l'année, les plus importantes sont les festivités organisées les 14 juillet et 15 août ainsi que durant les fêtes de fin d'année à la grande satisfaction de tous les participants. Durant l'année 2018, 110 groupements sont venus à La Grande Garenne, qu'ils soient remerciés de leur fidélité. Cette participation reste stable mais malheureusement insuffisante. Un effort de communication va vers les groupements qui ne viennent plus et ceux qui ne sont jamais venus. Nous demandons à chacun d'entre vous, de bien vouloir informer vos adhérents, des possibilités offertes de séjour à la Grande Garenne à des prix très attractifs. N'oubliez pas que cette maison est la vôtre.

10. L'association de la Résidence André-Maginot, présidée par Maurice Gambert, administrateur honoraire, gère aujourd'hui un EHPAD, (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de 75 lits dont 13 en unité protégée, pour les résidents atteints de troubles cognitifs(Alzheimer). Cet établissement propose tous les services permettant d'assurer le maintien de l'autonomie et le plaisir de vivre en collectivité. Une équipe médicale de surveillance 24h/24 est là pour soigner, accompagner et rassurer chacun de nos résidents et leur famille. Pluridisciplinaire et qualifiée, elle effectue cette mission avec une quantité d'agents supérieurs à la norme, grâce au soutien financier de la FNAM.

Pour garantir un résultat, la FNAM a permis l'acquisition des dernières technologies afin de servir au mieux chaque résident.
Les différents responsables, et les personnels des équipes ; administratives, de soins, d'animation, de restauration, sous l'autorité de Pascal Bousquiel, font que cet EHPAD est un exemple parmi bon nombres d'établissements identiques.
Quelques chiffres :
75 résidents ainsi répartis : 52 de la FNAM, 15 non FNAM mais ressortissants de l'ONACVG dans le cadre de la labellisation, 6 du département (convention avec le conseil départemental ex conseil général de l'époque autorisant l'ouverture).

Taux d'occupation : 99,7 %
207 dossiers en attente.
Tarif journalier à la charge des résidents en 2019 : 59,17 € /jour
Âge moyen d'entrée 86 ans.
Depuis le 1er avril 1999, 475 résidents ont vécu dans cet établissement.
Élément le plus significatif de l'action sociale de notre Fédération : des veuves d'anciens combattants (75% de nos résidents).

Comme vous le constatez, si les administrateurs sont très actifs dans les commissions, ils sont également présents dans les organismes où d'importantes décisions, pour les anciens combattants, peuvent être prises, à savoir :

- Le Groupe des 12,
- Le Conseil d'administration de l'ONAC,
- La Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie,
- Le Comité National d'Entente,
- Le comité de la Flamme sous l'Arc de Triomphe,
- Le club sportif de l'Institution Nationale des Invalides,
- Le comité National du Souvenir de Verdun,
- La Française des Jeux, qui nous assure nos revenus.

L'année 2018 s'est malheureusement terminée par le saccage de l'Arc de Triomphe où se trouve la tombe du soldat inconnu le 1er décembre par une horde d'imbéciles, ne respectant pas les symboles de la Nation. Notre fédération a vivement réagi dès le 1er décembre auprès de l'exécutif pour dénoncer cette profanation.

La Fédération Nationale André-Maginot poursuit toujours les mêmes objectifs de défense des droits des combattants et de leur assistance en cas de besoin. Elle travaille aussi sur les jeunes générations pour que la mémoire des soldats qui ont combattu pour notre liberté soit toujours vivante et porteuse de paix. Elle participe enfin, à la demande, aux grandes réflexions, sur la condition militaire notamment, menées par les états-majors ou le parlement.

Je terminerai en reprenant le dernier alinéa de la quatrième de couverture de « André Maginot, un destin, un héritage ». Je cite : « Aujourd'hui encore, la Fédération Nationale André Maginot conjugue sur la durée audace, imagination, générosité en restant tournée vers l'avenir ».

Je vous remercie.

Rapport de gestion de l'année 2018

Présenté par M. Jacques Sonnet, président de la commission des Finances

Mesdames, Messieurs les présidents
Mesdames, Messieurs les Délégués
Chers camarades, chers amis

En l'absence du trésorier général, Michel Gibot, je vais vous présenter le rapport de gestion 2018.
Les présidents ont tous reçu ce document un mois avant le congrès de Caen, je vais donc vous en faire un compte rendu succinct avec leurs commentaires.
Grâce à une gestion très serrée de nos dépenses, nous avons pu améliorer sensiblement nos résultats et poursuivre ainsi nos actions sociales pour nos adhérents et le monde combattant.
C'est ainsi que nous avons pu réajuster le montant des allocations annuelles des groupements, comme vous avez dû le constater.

M. Jacques Sonnet.

LE BILAN 2018

Le bilan se présente en deux parties :
1. L'actif et le passif,
2. Le compte d'exploitation

Première partie : le bilan

A) Commençons par l'analyse de l'actif

Préambule : « l'actif c'est ce que possède la FNAM au 31/12/2018 » qui se décline en deux parties :
1. L'actif immobilisé qui comprend : la valeur des actions de la FDJ à leur cote d'achat, l'immobilier et le foncier à leur coût d'achat, tout le matériel, les stocks et l'informatique ;
2. L'actif disponible ce sont les placements.

1. Actif immobilisé = 11 576 449 €

Le différentiel avec 2017 s'explique par des travaux à la RAM sur le réseau d'eau potable, l'achat de matériel à la Grande-Garenne (Kärcher, projecteur…) et la sortie de 600 000 € d'immobilisation totalement amortie.

Rappel sur nos actions de la FDJ

Les actions sont détenues par une Société en Participation(SEP) gérée par la FNAM.
- La FNAM 6 956 actions / achat : 2 743 490€
- Les Mutilés de guerre des yeux et des oreilles 846 actions /achat : 333 667€
- L'Union Fédérale 658 actions/achat : 259 519 €

2. Actif disponible = 21 011 916€

Ce sont essentiellement :
- Des placements évalués au 31/12/2018 à 19 858 767€
- Et 695 792€ de trésorerie courante

Portefeuille de placement :
- SCPI 3 598 000€
- Assurance vie 4 322 000€
- Livret A et B 1 905 000€
- SICAV 6 795 000€
- Contrat capitalisation 3 096 000€
- Actions 143 000€

ACTIF TOTAL GÉNÉRAL = 31 030 118€

B) Analyse du passif

Préambule : « Le passif c'est ce que l'on doit »
Il y a 2 grands parties :

1. Les fonds propres
2. Les dettes

1. Passif/ les fonds propres = 30 841 269€

Les fonds propres comprennent :

- Les fonds d'investissement ;
- Les réserves statutaires et les réserves disponibles ;
- Le résultat de l'exercice.

Le différentiel ente 2018 et 2017 de 188 848€ provient du résultat différent des deux exercices.
En 2017 nous avions une perte de – 632 622€
En 2018 nous avons une perte de – 188 848€, donc en baisse, ce qui est dû aux économies que nous avons déjà réalisées.

2. Passif/dettes = 1 747 095€

La dette représente :

- les dépôts et cautions
- Les avances clients
- Les fournisseurs
- Les dettes fiscales et sociales
- Les comptes courants des deux autres sociétés de la SEP pour 593 836€

TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF = 32 588 365€

Il faut noter que dans le total général du passif les fonds propres de la FNAM sont de 30 841 270 €.
Ils couvrent largement l'actif immobilisé.

Deuxième partie : compte de résultat

Préambule : « le compte de résultat permet de voir si l'entreprise, sur l'année écoulée, a enregistré une perte ou un bénéfice ».
Le compte de résultat se partage en quatre parties :

1. Les produits d'exploitation ;
2. Les charges d'exploitation ;
3. Les produits financiers ;
4. Le résultat.

1. Les produits d'exploitation = 2 250 642 €

Le produit le plus important est l'hôtellerie de la Grande Garenne avec un chiffre de 1 540 000 € (sur un total produit de 2 250 642 €).

Les prestations hôtelières ont baissé de 135 000 € en 2018, dû à une baisse de fréquentation et au départ à la retraite du directeur.

2. Les charges d'exploitation = 7 295 179€

1. Les charges principales sont :

- Les achats pour 1 400 000 €
- Les cotisations et subventions pour 1 700 000 €
- Les impôts et taxes pour 200 000 €
- Les charges de personnel pour 1 475 000 €

2. Il faut noter que, dans les charges, la dotation aux amortissements diminue en 2018 passant de 990 222 € en 2017 à 858 139€ en 2018.

3. Au total, nous avons une baisse des charges de 469 000 €

4. Il faut noter également que, comme en 2017, nous n'avons pas à payer d'impôt société conformément à l'instruction BOI du 1er avril 2015 qui permet d'imputer le déficit de la Grande-Garenne aux revenus de la FDJ, ce qui représente 710 270 €.

Ce qui donne un résultat d'exploitation
= - 5 044 537 €

Le résultat d'exploitation est le différentiel entre les produits et prestations payées : 2 250 642 € et les charges 7 295 179 €
Soit : - 5 044 537€

3. Les produits financiers = 5 949 946€

Les produits financiers sont essentiellement constitués par les dividendes de la FDJ
Soit : 5 498 302 €

En 2018, la FDJ a distribué 650 €par action donc 650 x 8460 actions = 5 949 946€ pour la SEP, répartis :

- 4 521 400€ pour la FNAM
- 0 549 900€ pour l'AMGYO
- 0 427 700€ pour l'UF

4. Les résultats

A. Résultat financier : 5 833 138 €
C'est le résultat des produits financiers : 5 949 946 € moins les charges financières 116 807 €

Résultat = 5 833 138 €

B. Résultat courant = -188 848 €
C'est la différence entre le résultat d'exploitation - 5 044 537 €, la quote part SEP de 977 449 € et les résultats financiers 5 833 138 €.

Soit une perte de : -188 848 €
(pour -751 974 € en 2017)

Comme nous l'avons déjà constaté, les comptes se redressent :

- D'une part, par une amélioration des comptes de charge d'exploitation ;
- D'autre part, par l'amélioration de la rentabilité des produits financiers. Le portefeuille est géré au plus près et des arbitrages sont régulièrement engagés par la commission financière. Dans une période difficile pour des placements financiers, il faut rester vigilant.
- L'avenir de la FDJ privatisée reste pour nous une contrainte supplémentaire dans notre gestion, sans horizon à moyen terme.

Budget prévisionnel pour 2019

1. Les produits :

- Produits d'exploitation : 2 107 531 €
- Résultats financiers 4 675 960 €

Total 6 783 491€

Soit 440 000 € en moins qui s'expliquent par :

- Les dividendes de la FDJ en baisse de 40 € par action soit -270 000€
- Il n'y a pas de dons et legs prévus en 2019.

2. Les charges sont estimées à 7 628 272 €
Ces charges, elles, augmentent, en grande partie par des amortissements en plus sur la RAM pour 2019.
Soit un résultat déficitaire de-844 781€ prévu sur 2019
Toujours chargés du montant des amortissements de 1 010 000€ pour 2019, hors amortissement, le résultat comptable financier est positif à + 165 000 €.

3. Ce sont là des prévisions. Mais de nombreuses incertitudes restent :

- Que va devenir la FDJ privatisée ?
- À quel terme vont être fixée la valeur des parts de capital ?
- Réaction des marchés financiers dans la bataille USA/ Chine ?
- Comment va se développer notre domaine de la Grande-Garenne en pleine réorganisation ?
- Etc.

En conclusion

La FNAM va continuer sa politique de rigueur dans l'ensemble de ses dépenses, sans pour autant abandonner ses actions sociales et l'entretien de son patrimoine immobilier.
Le CA vous remercie d'avoir accepté le plan d'économies que nous avons entrepris et que nous sommes tenus de poursuivre en fonction des incertitudes auxquelles nous sommes confrontées.
Nous remercions tous nos personnels du siège, de la Grande-Garenne et de notre EHPAD pour leur travail, leur dévouement et la conscience professionnelle qu'ils apportent à tous nos adhérents.
Merci de votre attention.

■ ■ ■

Les rapports du commissaire aux comptes et de la commission de contrôle ont été présentés respectivement par Mme Laurence Point et M. Marcel Miller.

Message de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées

Lu par Mme Rose-Marie Antoine, Directrice générale de l'ONACVG

Chers amis de la Fédération André Maginot,

Ne pouvant être parmi vous aujourd'hui, j'ai tenu à vous adresser ce message car je sais toute l'importance du dialogue que nous entretenons depuis deux ans. Ce dialogue m'est précieux, nous allons le poursuivre. Je sais aussi les inquiétudes qui sont les vôtres. Je souhaite vous apporter quelques réponses.

La FNAM est un acteur incontournable du monde combattant. Votre fédération accomplit depuis des années une œuvre remarquable en faveur des droits des anciens combattants, de la transmission de la mémoire et de la promotion de la citoyenneté. La valorisation et la transmission de la mémoire combattante est une de mes missions prioritaires.

À Caen, la mémoire nationale et la mémoire partagée sont omniprésentes. Y tenir le congrès de la FNAM est un puissant symbole.

Le Premier Ministre Winston Churchill observe la destruction à Caen, avec le général Sir Bernard Montgomery et le lieutenant général Sir Miles Dempsey le 22 Juillet 1944.

Il y a quelques jours nous avons commémoré le 75e anniversaire du Jour J, nous avons rendu hommage aux combattants venus de toutes les nations libres, nous avons salué les vétérans qui nous ont fait l'honneur de leur présence. Nous avons rappelé l'ampleur de la bataille de Normandie, l'action des résistants et le nombre des pertes civiles.

Les commémorations autour de la Libération de notre territoire vont se poursuivre. Nous le ferons dans les semaines qui viennent en Provence puis à Paris. Ensemble, nous promouvons les valeurs de la République et nous faisons de la mémoire un outil d'éducation. Dans ce travail d'éducation, votre fédération participe largement. Vous êtes dans les classes parfois, vous êtes auprès des jeunes lors des commémorations. La FNAM finance, subventionne ou participe à l'organisation de visites sur nos lieux de mémoire.

En 2019 comme en 2018, nous avons œuvré pour l'équité au sein du monde combattant. Pour que la réparation et la reconnaissance ne faiblissent pas, nous avons maintenu l'ensemble de vos droits. Pour qu'elles se renforcent, nous avons créé ou amélioré des dispositifs. Et cela pour toutes les catégories de ressortissants : les harkis, les combattants d'Afrique du Nord et les soldats des OPEX.

La Bataille de Normandie : un soldat britannique, à Caen après sa libération, aide une dame âgée au cœur d'une scène de dévastation totale. La ville avait été en grande partie détruite lors du bombardement, laissant une grande partie de la population sans abri. 10 juillet 1944.

L'équité, c'est évidemment la carte 62-64. Elle était une attente très ancienne relayée par l'ensemble des associations du monde combattant et une promesse du Président de la République. Elle est désormais concrète depuis le 1er janvier. Dans notre contexte budgétaire contraint, la carte 62-64 est une démonstration de l'attachement du Gouvernement à l'ensemble du monde combattant.

Dans quelques mois, nous inaugurerons le monument OPEX qui rendra hommage à tous nos morts pour la France en opérations extérieures. Cet hommage de la Nation est attendu depuis longtemps. Je suis fière de mener ce projet à bon port.
Une inquiétude est née suite à la prochaine ouverture à la concurrence du transport ferroviaire au sujet des tarifs spéciaux liés à la carte d'invalidité des pensionnés de guerre et de la gratuité des frais de voyage sur les tombes des morts pour la France. Un décret sera pris avant le 3 décembre 2019 pour conserver cet acquis et il n'y aura pas de rupture de droit.

Le monde combattant change. La quatrième génération du feu est appelée à occuper de plus en plus de place. La préparation de l'avenir est une mission essentielle. Cette mission nous la menons avec nos opérateurs, l'INI et l'ONACVG. Ainsi, en 2019, nous avons reconduit leurs moyens d'action. Nous adaptons la « maison des combattants » à la transformation numérique et à l'évolution des besoins et du nombre de ses ressortissants. Comme vous, je suis profondément attachée à l'Office, à ses missions et à son maillage territorial.

Chers amis de la Fédération Nationale André-Maginot, je me tiens résolument à vos côtés pour construire l'avenir du monde combattant, pour travailler ensemble à l'avenir de la Nation et pour favoriser le lien armées-jeunesse.

Poursuivons en confiance !

Allocution de Mme Rose-Marie Antoine, Directrice générale de l'ONACVG

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je suis heureuse de me retrouver à nouveau parmi vous aujourd'hui pour vous parler de l'ONAC, de sa transformation et de son avenir qui désormais se fera sans moi mais qui va se construire avec vous.

Je tiens à vous remercier monsieur le Président, pour votre aimable invitation et pour votre engagement auprès de notre établissement en votre qualité de vice-président du Conseil d'administration de l'ONACVG. Depuis votre nomination en 2016, vous avez accompagné notre établissement dans son évolution et soutenu ses projets de modernisation afin de garantir son avenir.

À un mois de mon départ en retraite je tiens à effectuer un rapide bilan de tout ce que nous avons réalisé ensemble.

La grande évolution, et vous l'aviez tous compris et accepté à l'époque, a consisté à donner un nouvel avenir à nos établissements médico-sociaux et c'est chose faite. L'Office a pu ainsi se recentrer sur son cœur de métier et ses nouveaux publics.

Désormais, l'établissement peut donc se consacrer à ses missions originelles à savoir l'accompagnement des combattants, et de leurs ayants cause, tout en accueillant les nouvelles générations du feu ou les victimes d'actes de terrorisme. Ces derniers ont imposé à nos agents d'acquérir de nouvelles compétences pour appréhender ces nouveaux publics dont les attentes et les besoins diffèrent de ceux de leurs aînés.

S'agissant des jeunes soldats ayant participé aux opérations extérieures, ils méconnaissent il y peu encore ce que peut leur apporter l'Office. En outre, ils ne se considèrent pas comme des anciens combattants car ils sont les combattants d'aujourd'hui.

Les efforts déployés par nos directeurs pour aller à leur rencontre et leur présenter leurs droits, notamment ceux attachés à l'attribution de la carte du combattant, portent leurs fruits, comme en atteste la part des cartes attribuées au titre des opérations extérieures qui croît constamment et reste corrélée à l'intensité du déploiement des armées françaises sur les théâtres d'OPEX.

Ainsi en 2018, plus de 16 000 personnes ont reçu une carte du combattant, dont 14 000 OPEX. Depuis 1993 ce sont près de 180 000 cartes OPEX qui ont été délivrées.
A la demande de notre Secrétaire d'État nous avons de plus relevé un défi majeur, celui de mettre en œuvre la mesure dont elle a été à l'initiative, la carte 62 – 64. Je tiens ici à souligner l'action déterminante de Monsieur ARNAUD qui, avec l'ensemble de ses équipes à Caen, a su anticiper la mesure pour être prêt au 1er janvier 2019.

Dès le 22 janvier, en présence de Mme Darrieussecq, la commission nationale a émis 8 258 avis favorables. En 5 mois, 21 396 personnes ayant servi en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1er juillet 1964 se sont vues reconnaître la qualité de combattant.
La mise en place d'un formulaire unique pour réduire les délais de traitement des demandes de retraite a permis de liquider fin mai 2019 près de 13 000 retraites du combattant correspondant aux cartes du combattant attribuées en janvier et mars.

Comme vous le savez, les nouvelles générations du feu sont plus jeunes et ont une culture différente de celle de leurs aînés mais, je sais pouvoir compter sur ces derniers et sur leurs réseaux pour nous aider à rencontrer ces jeunes anciens combattants qui seront demain la relève des représentants du monde combattant.

Ce changement de paradigme a permis à l'établissement de se rapprocher des armées avec lesquelles nous avons signé des conventions actant un partenariat actif notamment pour l'accompagnement des blessés. Si bien que l'Office est désormais reconnu comme un acteur majeur du parcours du blessé et le seul organisme public à l'accompagner lorsqu'il a quitté l'institution. Ce d'autant plus que nous comptons de plus en plus de blessés psychologiques qu'il est de notre devoir d'accompagner dans la durée.

À ce jour, plus de 270 militaires ressortissants, blessés en opérations extérieures, bénéficie d'un suivi de proximité dans le cadre des conventions et près de 1150 en dehors de ce cadre, par les services départementaux soit un total de 1420 blessés suivis par l'Office dont plus de 60 % sont des blessés psychiques.

L'aide apportée à ces nouvelles générations du feu porte aussi sur la reconversion de nos ressortissants notamment ceux qui ont décroché de la vie active et pour lesquels l'office a consacré plus de 500 000 euros en 2018.

L'ONACVG a aussi signé un marché d'accompagnement vers l'emploi avec l'AFPA.
Je remercie la Fédération Maginot pour le soutien qu'elle nous a apporté dans cette nouvelle mission.

En ce qui concerne maintenant les victimes d'actes de terrorisme, ces derniers sont accompagnés par l'office depuis 1990, date à laquelle la loi nous les a officiellement confiés avec un effet rétroactif pour prendre en compte les victime des attentats perpétrés dans la décennie 80.

Ce sont donc aujourd'hui plus de 3 500 victimes qui sont accompagnées par l'Office. Ces victimes ont engendré des jugements d'adoption, 182 jugements ont été rendus en 2018, dont 98 liées aux actes de terrorisme de 2015, 2016, 2017 et 2018.

Cet accompagnement en faveur de ces nouveaux publics n'est pas synonyme d'abandon des plus anciens dont les attentes demeurent toujours au cœur de nos préoccupations. J'en veux pour preuve le budget conséquent qui leur est consacré. En 2018, il s'évaluait à 29,5 millions d'euros pour l'accompagnement financier des ressortissants. Il faut souligner que la part des crédits attribués aux veuves, atteint 45 % du budget total des aides financières. Les anciens combattants ont quant à eux bénéficié de 36 % des aides, contre 7 % en faveur de la quatrième génération du feu.
De la même façon si les EMS ont été transférées je précise dans le secteur public, il convient de rappeler que depuis 1999, l'Office remet le label « Bleuet de France » à certains établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) afin de répondre aux besoins de ses ressortissants âgés. Les établissements candidats à l'obtention du label « Bleuet de France » doivent répondre à une exigence de bien être des ressortissants résidents.

À ce jour, le réseau des établissements labelli-

sés comporte 129 établissements dans 80 départements répondant au plus près aux demandes de nos ressortissants les plus âgés.

Plus globalement, la politique sociale de l'établissement a été entièrement refondue et modernisée pour d'une part, donner la priorité aux plus démunis des ressortissants dans un esprit de justice sociale , et d'autres part, harmoniser les pratiques et les montants d'aide accordés dans tous les départements métropolitains.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres des commissions départementales de l'ONAC pour la qualité de leur travail et leur engagement auprès de nos services. La réussite de cette reforme doit beaucoup au paritarisme qui est la particularité et la force de notre établissement. La dynamique des parrainages fonctionnent bien et fait vivre la devise de l'ONACVG « Mémoire et solidarité ».
En effet, si l'Office trouve ses racines dans l'élan de solidarité national apparu pour venir en aide aux blessés, invalides, veuves et orphelins du premier conflit mondial, la transmission de la mémoire de la Nation s'est progressivement imposée comme une évidence. Tant pour l'établissement qui en a fait sa deuxième mission majeure que pour les associations qui y contribuent largement. De fait toutes les associations patriotiques ont développé un volet mémoriel et de nombreuses nouvelles associations de ce type apparaissent dans le paysage. Cette évolution atteste de la capacité d'adaptation du monde combattant confronté aux réalités démographiques. Elle nous donne des indication sur ce que sera l'avenir de l'Office.
Opérateur majeur de la politique mémorielle du ministère des armées, l'ONACVG s'attache en effet à rendre hommage aux anciens combattants et victimes de guerre d'hier et d'aujourd'hui, à préserver et transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs qui sont au cœur de l'apprentissage civique des citoyens en devenir.
L'année 2018 a été décisive au plan mémoriel. Le rôle joué par nos directeurs départementaux et tous les agents dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale a été particulièrement apprécié notamment des représentants de l'État comme des élus. La mission du centenaire a donné un élan supplémentaire à la politique de mémoire engagée par l'État depuis plusieurs décennies maintenant.

Au quotidien, ce travail de mémoire s'exprime au travers d'une grande variété d'actions pédagogiques et culturelles développées avec un large spectre de partenaires associatifs et institutionnels notamment avec le ministère de l'Éducation Nationale auprès duquel l'office s'est imposé comme un partenaire reconnu et efficace.

Ces opérations, mises en œuvre sur l'ensemble du territoire grâce au maillage territorial de l'ONACVG se déclinent sous toutes les formes pour susciter l'adhésion de la jeunesse : expositions, rencontres intergénérationnelles, rallyes sportifs, concours scolaires, colloques scientifiques, projections artistiques, voyages sur les lieux de mémoire.

Le rayonnement des concours scolaires reste intense. Ainsi la 4ème édition nationale 2017-2018 du concours de bande dessinées que nous avons initié : Bulles de Mémoire sur le thème : « Faire la paix - Maintenir la paix », l'ONACVG a reçu près de 400 BD, pour environ 1 700 élèves participant partout en France. Nous en avons conclu que cette forme d'expression correspondait à une attente réelle de la jeunesse.

La 12e édition du concours scolaire « Les petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants » a, quant à elle accueilli 287 classes soit environ 7 000 élèves. Labellisé par la Mission du Centenaire et le ministère de l'Éducation nationale, ce concours a mobilisé, depuis le début du cycle du Centenaire, plus de 1 700 classes et 44 500 élèves.

La coopération étroite entre l'ONACVG et la DSNJ a permis en 2018 de mener conjointement plus de 300 actions, impliquant près de 120 000 jeunes. Elle a contribué à mieux faire connaître les lieux de mémoire et les nécropoles présents sur tout le territoire national, et à rendre visibles les actions pédagogiques développées par l'Office, notamment dans le cadre des Journées Défense et Citoyenneté.
La mémoire des lieux est aussi importante. Alors que les commémorations du centenaire de la Grande Guerre se sont achevées en 2018, l'Office, dans le cadre d'un plan de rénovation très ambitieux pour la période 2011-2018, a conduit des travaux pour 38 millions d'euros au profit de plus de 80 sépultures de guerre sur le territoire national et en Afrique du Nord.

En 2018, attaché à la promotion et la valorisation des 274 nécropoles et des 2 200 carrés militaires, l'Office, en lien avec la DPMA, a mis en œuvre différentes actions visant à inscrire davantage ces sites sur leur territoire et dans le paysage mémoriel.
Lieux d'hommages, les nécropoles sont aussi des espaces propices à la réflexion et à l'enseignement de la citoyenneté. A titre d'exemple, une Journée Défense Citoyenneté (JDC) s'est déroulée en novembre 2018 au carré militaire de Pamiers, en lien avec la municipalité.

Nos agents ont mis en œuvre de nombreux projets didactiques. Une opération pédagogique intergénérationnelle de mémoire franco-allemande autour de la nécropole de Soupir a été réalisée.
Toujours dans le cadre du cycle mémoriel de la Grande Guerre qui s'achevait en 2018, les Hauts lieux de la mémoire nationale parmi les plus emblématiques, comme l'ancien camp de concentration du Struthof, le mémorial du Mont Faron, celui du Mont Valérien ou encore la Basilique de Notre dame de Lorette, ont également fait l'objet de travaux de rénovation d'ampleur conduits par l'Office, à hauteur d'environ 20 M€ sur la période.

Les hauts lieux de mémoire bénéficient de médiations et d'activités proposées au public et un effort sur la communication et sur les partenariats ont permis de renforcer leur rayonnement et leur visibilité.

Plus récemment, nous étions avec la SEMARM en Provence pour remettre des trophées aux jeunes cadets de la Défense qui venaient d'achever un rallye citoyen dont la dernière étape se situait au mémorial du mont faron.

Nos hauts lieux dont nous avons la responsabilité attirent une fréquentation de plus en plus importante. Prés de 400 000 visiteurs ont été enregistrés en 2018 dont 130 000 scolaires soit plus de 5100 classes.

L'Office s'est aussi engagé sur le terrain difficile mais essentiel des mémoires de la guerre d'Algérie et, dans ce cadre, il propose des outils pédagogiques innovants afin de mieux transmettre aux jeunes l'Histoire sous toutes ses facettes de cette guerre qui longtemps n'a pas dit son nom. Outre l' exposition « la guerre d'Algérie : Histoire commune, mémoires partagées ? » qui circule dans les territoires, l'ONACVG a lancé en 2018 un vaste programme d'actions alliant outils numériques, formations d'enseignants, témoignages en classes, et collectes d'archives orales, ce programme a déjà permis de toucher quelque 1500 élèves partout en France, de former des professeurs avec plusieurs his-

ONAC
mémoire et solidarité

toriens dans la plupart des académies et de collecter plus de 700 témoignages d'anciens acteurs de la guerre.

Les «témoignages à 4 voix», où un ancien appelé, un ancien harki, un rapatrié et un ancien de nos adversaires d'hier permettent à la jeunesse de réfléchir sur les notions de mémoires et de nation. Ils ajoutent aux cours d'histoire la part d'humanité indispensable à la réflexion et la construction citoyenne.

Comme vous le voyez, l'Office demeure le soutien indéfectible du monde combattant et des associations qui le représentent. C'est la ligne de conduite fixée à l'ensemble de nos directeurs. Et c'est aussi le cas dans le Calvados où notre directeur, M. Franck LECONTE, effectue un travail remarquable avec son équipe. Il a su nouer des liens très forts avec les représentants des associations de votre fédération, et je sais que beaucoup d'entre eux ont été invités par ses soins à participer aux différentes manifestations internationales, binationales et nationales qui ont marqué le 75e anniversaire du Débarquement de Normandie les 5 et 6 juin derniers. Je veux ici le remercier ainsi que son équipe pour le rôle joué dans l'organisation des manifestations commémoratives qui se sont déroulées ici il y a moins d'un mois, le Préfet peut en témoigner.

Dans ce département fortement marqué par l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et qui accueille régulièrement les chefs d'État et de gouvernement, le service départemental du Calvados est un opérateur majeur de la politique de l'État en matière de mémoire et de commémoration et l'ONACVG bénéficie d'un rayonnement exceptionnel, ce dont je me réjouis.

Pour être complet ce bilan doit aussi aborder l'œuvre national du Bleuet de France dont les recettes, sont en progression constante et s'établissent en moyenne autour de 1,4 M€ avec une collecte 2018 exceptionnelle.

Enfin, rappelons que depuis le 1er janvier 2015, nos services sont devenus le guichet unique des rapatriés et des anciennes forces supplétives. L'intégration du service central des rapatriés devenu le bureau centrale des rapatriés, au 1er janvier 2018 achève cette réforme.

L'ONAC met en œuvre actuellement une mesure d'équité vis-à-vis des harkis et de leurs enfants, elle consiste essentiellement à gérer et à attribuer un fonds de reconnaissance à l'attention de cette population lourdement impactée lors de la fin de la guerre d'Algérie.

Comme vous le constatez, l'ONACVG ne cesse de se transformer tant dans ces missions que dans son organisation pour s'adapter aux évolutions de la société.

Mais nous le savons ces évolutions sont incessantes et l'établissement devra continuer à faire preuve de réactivité, voire de pro activité, pour défendre à long terme son existence, tout en consolidant ce qui a déjà été entrepris. C'est le sens du futur contrat d'objectifs et de performance dont les axes ont d'ores et déjà été validés par notre tutelle et qui visent à prolonger la mutation de l'Office.

Ce nouveau COP donne l'ambition que nous avons pour l'Office à long terme. Il comprendra cinq axes.
Un axe dédié à sa mission de solidarité qui doit poursuivre l'important travail de refonte mené depuis 2014. L'Office devra mettre en place les outils lui permettant d'avoir une meilleure connaissance de ses ressortissants afin de pouvoir mieux répondre à leurs besoins, je pense notamment aux nouvelles générations du feu.
Un axe consacré aux actions de reconnais-

sance et de réparation portera sur les efforts à réaliser pour faciliter l'accès à ces droits.
Un axe consacré aux actions de mémoire qui viseront à promouvoir une citoyenneté active et un lien vivant entre le monde combattant et la jeunesse cela passera notamment par le service national universel auquel l'établissement est déjà associé dans sa phase expérimentale.

Un axe consacré aux mesures de modernisation, de simplification et de rationalisation du fonctionnement de l'office et de son organisation. Il s'agira notamment de se conformer aux orientations et objectifs fixés par le programme de transformation gouvernemental « action publique 2022 » et qui suppose de mettre en place plus de numérisation à l'ONACVG.

Un axe consacré à l'évolution de la gouvernance de l'Office il s'agira de réduire le nombre de commissions sans s'interdire de mettre en place des ateliers dédiés à diverses thématiques incluant les membres du CA.

L'œuvre national du Bleuet devra aussi évoluer en terme de gestion et d'allègement de procédures.
Le nom devra évoluer pour prendre en compte ces évolutions.
Des administrateurs ont déjà fait des suggestions. Ce sujet reste très sensible. Une institution centenaire comme l'ONAC est évidemment sensible et ne peut être bousculée dans son appellation.

L'Office, a connu tout au long de son existence des périodes d'incertitude. J'entends vos inquiétudes quant à son devenir. Si elles sont légitimes car l'établissement va connaître des restructurations sachez que vous pourrez toujours compter sur un maillage de proximité mais il évoluera immanquablement et continuera de s'adapter pour être en phase avec les besoins de la société

Je rappelle que Mme Darrieussecq notre secrétaire d'État auprès de la ministre des armées s'est elle-même, à de nombreuses reprises, engagée à maintenir le maillage de l'Office.

Pour conclure, comment ne pas évoquer les grandes figures de monde combattant qui nous ont quitté ces derniers mois et je pense à notre vice-président Jacques Goujat, homme d'exception, dévoué à la cause du monde combattant dont il défendait avec ardeur le droit à réparation et à reconnaissance. Son décès laisse un grand vide, il était de la génération des anciens d'Algérie, et cette génération s'éteint inexorablement. La prise de relais est en cours, elle ne sera pas simple car la génération OPEX n'est pas aussi importante en nombre que les générations précédentes. Elle ne justifiera pas un établissement public national.

L'avenir passe par la mémoire et la transmission et pour ce faire l'union du monde combattant d'hier et d'aujourd'hui me semble la meilleure garantie de succès. Je vous engage à vous unir pour porter haut et fort votre message d'union et de solidarité qui a du sens aujourd'hui en particulier.

Je pars sereine car je sais que l'établissement a surmonté plusieurs tempêtes et a résisté il sera sans doute confronté à de nouvelles intempéries et sans doute faudra-t-il réduire la voilure mais il peut encore voguer vers de nouveaux horizons. Il s'agit aujourd'hui d'être en capacité d'imaginer quel type d'avenir sur le moyen terme et le long terme peut se dessiner pour un établissement qui a déjà traversé un siècle
N'oubions pas que l'ONACVG est le meilleur garant de la défense des intérêts moraux et sociaux du monde combattant
Il est devenu au fil du temps le porte-parole de toutes les générations du feu, il est passeur de mémoire, il est capable d'entretenir notre patrimoine de mémoire et saura j'en suis certaine, si vous le voulez tous et tous ensemble relever les prochains défis avec vous.

Je vous remercie

Cérémonie d'hommage

Discours d'introduction à la motion de synthèse 2019

par le vice-président Alain Clerc , président de la commission de la Défense des droits,

Mesdames, messieurs, chers amis,

Je remercie le président fédéral et le conseil d'administration de notre fédération de m'avoir une nouvelle fois confié l'élaboration et la présentation de la motion de la FNAM pour 2019.

Celle que je soumettrai à votre approbation est une synthèse des préoccupations et des demandes que vous avez exprimées dans les courriers qui nous ont été adressés.

La commission a retenu les mesures d'intérêt général, présentées par le plus grand nombre, qui lui ont semblé susceptibles de recevoir une réponse positive. Il a bien sûr été tenu compte des travaux des groupes de travail présidés par M. Eric Lucas directeur du cabinet de la Secrétaire d'Etat Mme Darrieussecq. Ces groupes de travail se sont réunis à 14 reprises entre mars et mai 2019 pour préparer le travail budgétaire. La FNAM et des groupements affiliés y participaient.

Mais, avant de vous présenter ces motions, je voudrais remercier tous ceux qui, depuis le dernier congrès, m'ont apporté leur aide, et louer l'efficacité exceptionnelle des membres de la commission de défense des droits de la FNAM qui ont participé aux études avec compétence et dévouement, relayé vos demandes, animé les réunions de travail et fait de nombreuses propositions constructives.

Par ordre alphabétique : (projection des photos-5 secondes maximum) Attention !

Les membres élus :
M. Francis Barbier, Opérations extérieures,

M. Mathieu Casanova, Afrique du Nord,
M. Jacques Gagniard, Indochine, Afrique du Nord,
M. Gérard Le Duc retraité militaire- pensionné pour invalidité,
M. Jean -François Picheral, Afrique du Nord,
M. Guy Saint-Martino, Afrique du Nord,
Et moi-même, Afrique du Nord.

Le conseiller, hors commission, pour les problèmes concernant les Alsaciens et les Mosellans :
M. Charles Lettermann, « Malgré-nous ».

Notre consultant extérieur pour les PMI-VG et le droit à réparation : M. Daniel Lavergne.
Notre conseiller juridique : M. Christian Benamor.
La secrétaire de la commission : Mme Cristina Biordi.

Être garante, en partenariat le plus possible, mais seule s'il le faut, des droits que le législateur a reconnu à tous ceux qui combattent, ont combattu, sont, ou ont étés, victimes de la guerre ou du terrorisme, est la mission statutaire confiée à la commission de défense des droits que j'ai l'honneur de présider.

Socle fondamental de la reconnaissance que doit la Nation à tous ceux qui, à son service, ont souffert ou souffrent de blessures ou de maladie, le droit à la réparation ne saurait être contesté ou assimilé à une simple compensation du handicap subi.
Il est bien plus que cela, est imprescriptible et doit être défendu avec détermination, au profit des plus âgés et des plus démunis mais aussi des plus jeunes d'entre nous.
C'est ce que nous faisons.
La commission est présente ou représentée dans la totalité des instances et commissions qui concernent les anciens combattants et au conseil d'administration de l'ONAC-VG. Elle œuvre, dans l'intérêt de tous, pour la prise en compte des besoins des adhérents actuels et futurs de la FNAM.
Elle a suivi avec une particulière attention les travaux préalables au transfert du contentieux des PMI-VG à la justice administrative qui interviendra le 1er janvier 2020.

Les conflits successifs et la conscription ont modélisé le monde combattant, et nos associations sont souvent catégorielles, spécifiques des guerres passées, d'unités parfois dissoutes ou de subdivisions d'armes.

Force est de constater hélas, que le contexte des engagements actuels en OPEX, n'a pas, jusqu'à ce jour, donné naissance, sur le plan humain et sociétal, à une génération du feu, capable de se fédérer pour défendre collectivement les droits que la conscription leur a légué et les besoins que le statut de soldat professionnel a révélés.
Les deux associations de combattants des OPEX sont affiliées à notre fédération. Elles n'échappent pas à l'individualisme qui caractérise notre société, et peinent à recruter.

Les adhérents des groupements qui constituent la FNAM sont divers. La majorité d'entre eux n'ont plus de rapports fonctionnels avec le ministère des armées.
Mais ensemble, ils sont la diversité d'un monde combattant en évolution.
La FNAM a choisi, pour mieux défendre les droits de ses adhérents, d'être une force de proposition plutôt que d'opposition.

La commission de défense des droits est préoccupée par le devenir de l'ONACVG.

Quelques chiffres :
Nous étions, au 31 décembre 2012, 1 327 388 titulaires de la carte du combattant (dont 40 000 OPEX âgés de moins de 65 ans). Six ans après, au 31 décembre 2018, nous n'étions plus que 1 003 202 titulaires de la carte du combattant dont 140 000 OPEX.
Malgré l'attribution des cartes à 120 jours 324 186 anciens combattants ont disparu en six années.
L'existence de l'Office peut donc être menacé.
Nous sommes très attachés à son existence, au paritarisme de sa gestion et à son maillage territorial. C'est notre bien commun.
Nous demandons donc que malgré la tendance actuelle de restriction des moyens de l'État au niveau départemental, l'Office reste dédié aux actions de solidarité envers ses ressortissants et aux actions mémorielles et qu'il soit également un moyen efficace de suivi des militaires des OPEX rendus à la vie civile et des pensionnés pour invalidité.

Nous souhaitons que dans le contrat d'objectifs et de performance qui sera adopté par le conseil d'administration le 27 juin ? l'esprit paritaire soit préservé, même si sa gouvernance et le format de ses structures départementales devaient évoluer pour tenir compte de l'attrition du nombre des ressortissants.

L'existence de l'ONAC-VG au niveau départemental permet d'entretenir une forme de fraternité, de solidarité et d'assistance qui est importante pour notre vie civique et collective.

Je prie madame la Directrice générale de bien vouloir remercier, au nom des ressortissants membres de la FNAM, tous les agents de l'Office pour leur dévouement.

Le blessé et sa famille sont maintenant mieux accompagnés, mieux soutenus (cellules d'aide aux blessés, séjours gratuits des familles dans les centres IGESA, maison des familles à Percy, meilleur dédommagement complémentaire, aide à l'emploi des conjoints en cas de décès, etc.) et mieux informés.
La blessure psychologique est prise en considération et la réinsertion professionnelle et la reconversion aidées.

Toutefois, la valeur du point de PMI-VG qui détermine le montant de leur pension est loin de suivre l'évolution du coût de la vie.

Le sort des conjoints survivants les plus âgés nous préoccupe aussi et fait l'objet d'une de nos demandes.

La commission a aussi constaté qu'aucune évolution dans la recherche de l'égalité de traitement entre tous les orphelins de guerre, pupilles de la Nation n'était intervenue.

Elle a remarqué également, à travers de nombreux cas concrets, que la campagne double attribuée aux combattants d'Algérie pour chaque journée d'action de feu ou de combat est une mesure sans réelle portée pour les bénéficiaires.
Porteuse d'une demande forte de la part des combattants des OPEX, elle demandera une nouvelle fois l'attribution de la croix du combattant volontaire pour les engagés sous contrat qui servent dans des unités ayant effectivement subi le feu et, afin qu'ils puissent être accompagnés par l'Office après leur retour à la vie civile, elle demandera que les pensionnée « hors guerre », blessés au cours d'une activité spécifique d'entraînement, soient reconnus ressortissants de l'ONAC -VG.

Nous demanderons aussi, avec votre aide active auprès des parlementaires, que dans le budget 2020, aucune des mesures témoignant de la reconnaissance de la Nation ne nous soient enlevées ou même contestées.

La tentation est en effet grande pour l'État de considérer les mesures que le législateur a jadis octroyé aux anciens combattants, en compensation des sacrifices consentis, comme des « avantages fiscaux » qui n'auraient plus de raison d'être.

La diminution du nombre des titulaires de la retraite du combattant et des pensionnés pour invalidité devrait permettre, en modérant la baisse mécanique des crédits qu'entraîne, dans chaque budget, la programmation de cette diminution, et en évitant les transferts et annulation de crédits, de maintenir ces droits et d'améliorer significativement le sort des plus démunis de ceux qui restent, tout en maintenant un budget de l'ONAC-VG conforme aux besoins des ressortissants.

Mesdames, messieurs, chers amis, vos attentes sont nombreuses, diverses, variées, souvent spécifiques à vos associations, toujours humanistes, mais quelquefois irréalistes.

La commission de défense des droits n'a pu en reprendre que certaines.

Dans la motion que je présente à vos suffrages les mesures que je vous propose concernent :

- L'ONAC-VG, ses structures, ses moyens,
- La valeur du point d'indice de PMI-VG,
- Les orphelins de guerre, pupilles de la Nation ,
- Le soutien social des conjoints et partenaires survivants,
- La valorisation du volontariat,
- La campagne double pour les anciens combattants d'Algérie,
- Les pensionnés hors guerre,
- Le rôle des associations.

Ces demandes n'ont pas d'autre but que de rechercher et obtenir la justice et l'équité entre toutes les générations de combattants et le maintien intégral du droit à réparation.

Les motions votées au cours des précédents congrès qui n'ont pas reçu de réponse ou de solution seront présentées, une nouvelle fois, comme chaque année, à la ministre des armées et à la Secrétaire d'État.

Celle que vous adopterez aujourd'hui sera publiée dans La Charte, ainsi que sur le site Internet de notre Fédération.

Vous pouvez bien évidemment la reprendre dans vos propres publications ou sur vos sites.

La commission de défense des droits de la FNAM a donc retenu 8 mesures.

Si vous le voulez bien, nous allons procéder à leur présentation et à leur vote.

Vote des mesures

Mesdames, messieurs, chers amis,

La commission de défense des droits de la FNAM, comme toujours, sera attentive au respect des droits qui sont les nôtres et au transfert du contentieux des PMI-VG à la justice administrative et à ses cause. Elle participera à tous les groupes de travail mis en place par le ministère et, avec les associations qui s'associeront à son action, tentera de faire aboutir ces demandes et sauvegarder les intérêts du monde combattant.

Elle étudiera avec attention les revendications d'intérêt général que vous voudrez bien lui transmettre et proposera au conseil d'administration de la FNAM les actions permettant d'assurer la défense des intérêts moraux, matériels et administratifs des groupements affiliés et des combattants de tous les conflits.

Elle ne peut toutefois pas se substituer aux groupements dans la défense des intérêts individuels de leurs adhérents ou de ceux qui leur sont spécifiques. Pour garder sa crédibilité elle ne peut pas défendre l'indéfendable ou prendre en compte des mesures qui seraient contraires à l'intérêt général.

Si la commission agit avec, je l'espère, un peu d'efficacité, c'est grâce à la compétence et à la disponibilité de ses conseillers et de ses membres.

Mais c'est aussi aidé par la confiance que lui manifestent le bureau et le conseil d'administration de notre Fédération.

Vous pouvez compter sur notre dévouement.

Je vous remercie de votre attention et de votre confiance.

FÉDÉRATION NATIONALE FNAM ANDRÉ MAGINOT

MÉMOIRE et SOLIDARITÉ

Motion de synthèse FNAM 2019

MESURE 1

ONAC-VG

Très attachée à l'ONAC-VG, au paritarisme de sa gestion et au maillage territorial que constituent sa centaine de services départementaux, ses deux services en Polynésie française et, en Nouvelle-Calédonie et ses trois services en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

La FNAM sera très attentive à l'évolution de ce maillage territorial et :

- demande que les moyens humains des services de proximité perdurent, afin de mieux prendre en compte la diversité et l'évolution des attentes et des besoins des ressortissants, notamment des plus âgés ;

- demande, malgré la diminution du nombre des ressortissants, que les crédits sociaux soient maintenus à leur niveau actuel afin de tenir compte du vieillissement des ayants droits et de l'accroissement du nombre de conjoints survivants ;

- demande que les aides attribuées par les offices départementaux des anciens combattants soient centrées d'abord, afin de favoriser leur bien-être et leur maintien à domicile, sur les ressortissants et les conjoints survivants les plus âgés, fragiles et démunis ;

- demande que soient déduites du montant des ressources servant au calcul de ces aides la pension de veuve de guerre, la réversion des pensions militaires d'invalidité (PMI) et l'aide personnalisée à l'autonomie (APA).

MESURE 2

Valeur du point d'indice des PMI-VG - Incidences

La FNAM constate un retard significatif entre la valeur du point d'indice de PMI et l'inflation.

La FNAM :

- demande l'indexation de la valeur du point d'indice des PMI-VG sur l'indice des prix à la consommation demande la création et la réunion d'une commission tri-partite (gouvernement, parlement, associations) afin que soit entamé un rattrapage de la valeur du point d'indice des PMI-VG ;

- demande le maintien des majorations spécifiques de l'État sur la retraite mutualiste du combattant, et l'exonération de cotisation sociale et d'impôt sur le revenu sur la part de la retraite mutualiste du combattant inférieure au plafond légal.

MESURE 3

Orphelins de guerre - Pupilles de la Nation

Il y a près de 102 ans, la loi du 27 juillet 1917 créait l'office national des pupilles de la nation. Afin de traiter sur un pied d'égalité tous les orphelins de guerre des Morts pour la France et les pupilles de la Nation, civils et militaires de la Seconde Guerre mondiale.

La FNAM :

- demande instamment que cesse toute discrimination, et qu'en raison de l'âge élevé des intéressés (plus de 75 ans en moyenne), une allocation de reconnaissance équitable, revêtant un caractère personnel, leur soit immédiatement accordée.

MESURE 4

Soutien des conjoints et partenaires survivants des pensionnés pour invalidité

Afin d'assurer aux conjoints survivants des invalides de guerre et des mutilés des ressources décentes, la FNAM :

- demande pour les conjoints survivants non imposables des pensionnés titulaires d'une pension au taux de 60% minimum, âgés d'au moins 50 ans et dans l'incapacité de travailler en raison de maladie ou de handicap, que le supplément social prévu à l'article L.141-19 du code des PMI-VG soit augmenté de 35 points d'indice (42,14€/mois) pour les réversions à taux simple et à taux normal ;

• demande, afin de tenir compte de la durée de soins apportés par les conjoints « tierce personne » des GIG et GM, l'attribution de 20 points d'indice de PMI-VG (24,08€/mois) supplémentaires tous les 3 ans à partir de 10 ans de mariage ou de PACS ;

• demande que soit porté à 60 points de PMI-VG en 2022, en 3 revalorisations successives annuelles de 20 points à partir de 2020, le montant de la majoration uniforme de pension de réversion actuellement fixé à 15 points (18,06€/mois).

MESURE 5

Valorisation du volontariat

Depuis la suspension de la conscription en 1997, tous les militaires d'aujourd'hui sont des engagés volontaires.

La FNAM :

• demande, afin de traiter avec équité toutes les générations d'engagés volontaires, que la croix du combattant volontaire puisse être attribuée aux combattants des OPEX qui remplissent toutes les conditions habituelles d'actions de feu, de combat et de présence en unité combattante, appliquées aux autres générations du feu.

MESURE 6

Anciens combattants d'Algérie

La FNAM :

• demande que soient rapportés les textes actuels afin que les anciens combattants d'Algérie bénéficient véritablement de la campagne double, selon le temps passé sur le territoire, et qu'un bénéfice de campagne, équivalant à la durée de séjour effectué antérieurement au 1er juillet 1964, soit accordé aux ressortissants du code des pensions civiles et militaires de retraite, titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation afin de leur permettre d'atteindre les 40 annuités nécessaires pour obtenir une pension de retraite au taux maximum.

MESURE 7

Ressortissants ONAC-VG

Les victimes civiles de guerre et du terrorisme sont ressortissantes de l'ONAC-VG. Les militaires non titulaires de la carte du combattant ou du TRN, pensionnés pour invalidité ne le sont pas mais curieusement devenus veuves ou veufs, les conjoints qui leur survivront deviendront de droit des ressortissants de l'Office ce dont nous nous félicitons.

La FNAM :

• demande une nouvelle fois que les militaires blessés lors d'activités d'entraînement aux missions opérationnelles, pensionnés pour invalidité « hors guerre », non titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation, soient reconnus comme ressortissants de l'ONAC-VG.

MESURE 8

Reconnaissance du rôle des associations

La FNAM :

• demande que les associations d'anciens combattants et victimes de guerre, dont l'action dans le domaine du civisme, pour la préservation de la Mémoire historique et pour l'éducation des jeunes s'exerce sur l'ensemble de la Nation, soient reconnues comme des associations d'intérêt général et ne soient plus exclues des dispositions de l'article 200 du code général des impôts.

MESURE 9

Réduction dans les transports

Des dispositions du CPMI-VG relatives aux tarifs spéciaux dans les transports, liés à la carte d'invalidité des pensionnés, ont été abrogées par une ordonnance du ministère des Transports.

La FNAM :

• demande, afin que ce droit soit garanti, que ces dispositions soient de nouveau inscrites dans la partie législative du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.